Valence (26) : Kérha A., adjointe au maire LR Nicolas Daragon (proche de Laurent Wauquiez), condamnée pour pratique illégale de la médecine islamique

21/02/2024 à 19h27



Kérha Amiri, l'adjointe au maire de Valence chargée de la santé, a été condamnée ce mardi au tribunal correctionnel pour exercice illégal de la médecine. La justice reproche à cette kinésithérapeute d'avoir posé des ventouses et incisé la peau de patients, un acte interdit si on est pas médecin.

L'adjointe au maire, kinésithérapeute de profession, a enfin pu s'expliquer face à ses juges ce mardi 20 février 2024. Voilà plus de trois ans qu'elle fait l'objet d'une procédure judiciaire pour exercice illégal de la médecine entre 2018 et 2022. Le tribunal l'a condamnée à 10.000 euros d'amende avec sursis, bien en-dessous de ce que demandait le ministère public. L'affaire démarre en décembre 2021, par **un signalement de la préfecture** auprès du procureur de la République de la Drôme.

Sur sa page Facebook l'élue poste des photos et des textes de sa pratique de kiné. Elle assure s'être formée à la technique

de la ventousothérapie. Une technique de soins de la médecine traditionnelle chinoise et très populaire dans le monde musulman sous le nom de *Hijama*. Mais **poser une ventouse** pour aspirer les substances toxiques de l'organisme et les extraire **en incisant ensuite** la peau pour soulager les douleurs, c'est **interdit en France par l'ordre des kinésithérapeutes**. Seuls les médecins peuvent pratiquer cette technique puisqu'il faut inciser et donc faire couler le sang. Ce geste médical ne peut être pratiqué par un kiné. Et c'est bien pour cela que la préfecture a signalé ces faits au procureur.

(…)

France Bleu